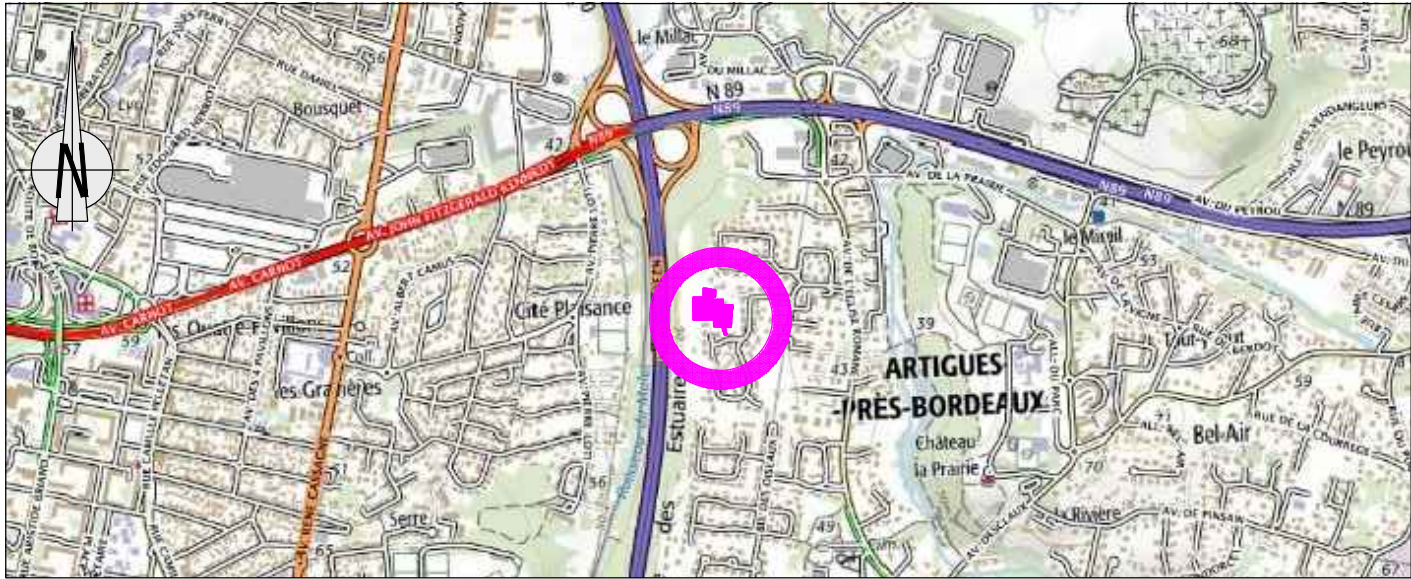


L'île aux oiseaux

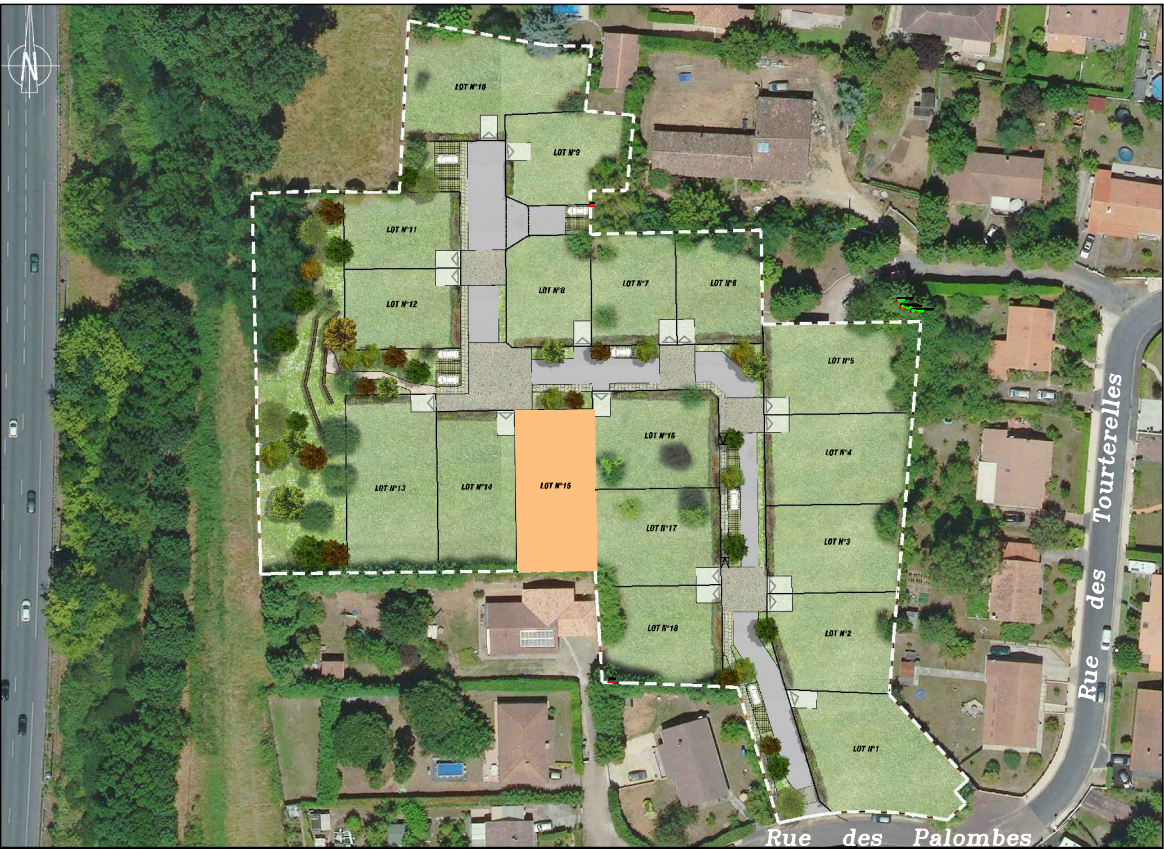
Rue des Palombes
Cadastre Section AZ numéros 328 à 335, 338 à 352 et Section BH numéros 178 à 180

PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/25000

PLAN D'ENSEMBLE



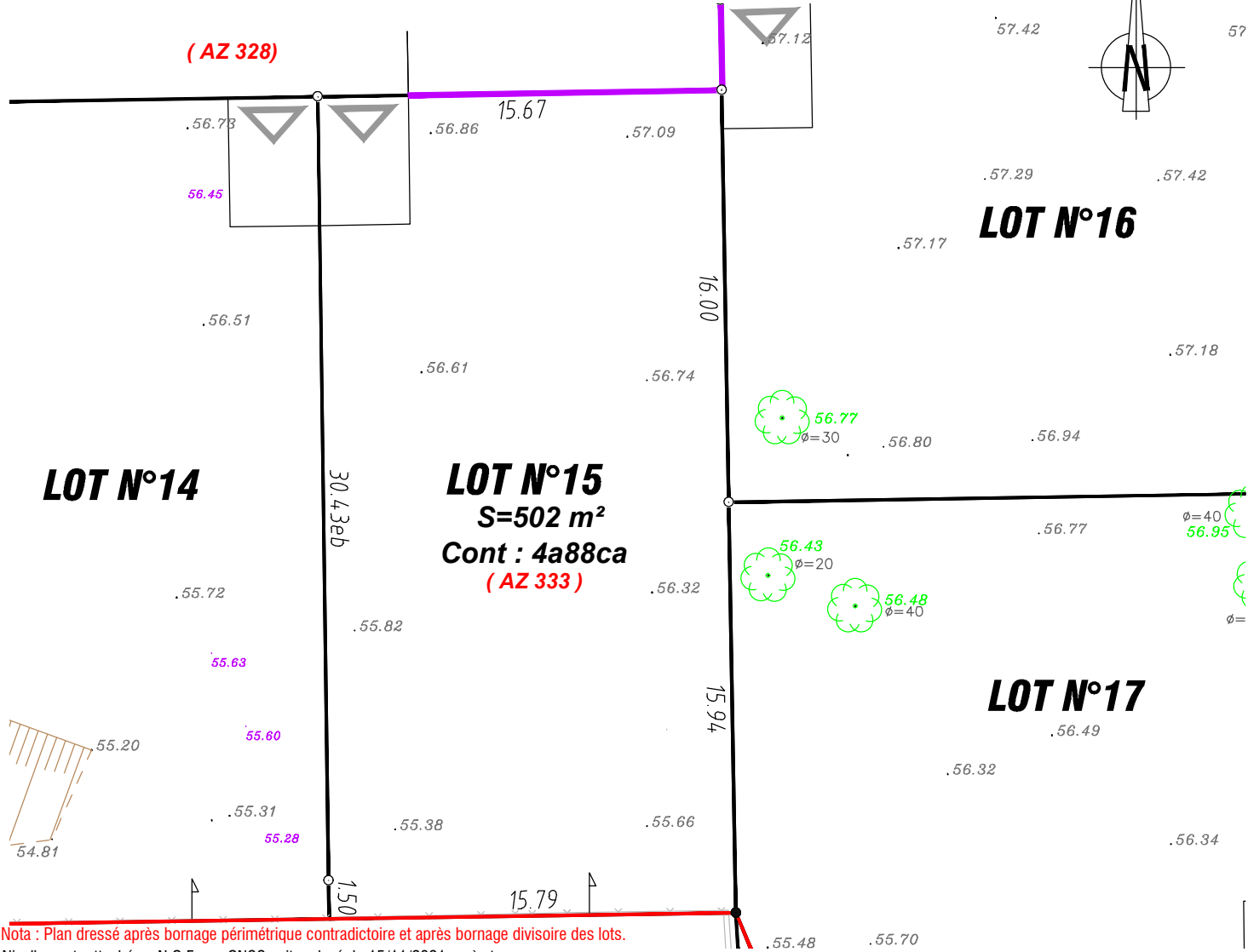
Echelle : 1/1500

Seule l'apposition du cachet sur ce plan peut certifier son authenticité.

L'île aux oiseaux

Cadastre Section AZ numéro 333

PLAN DE BORNAGE DU LOT N°15



Nota : Plan dressé après bornage périmétrique contradictoire et après bornage divisoire des lots.
Nivellement rattaché au N.G.F. par GNSS suite relevé du 15/11/2021 après travaux.

- Borne OGE plastique nouvelle.
- Borne OGE plastique existante.
- eb = Entre bornes.
- (AZ 328) Référence cadastrale après documents d'arpentage n° 1691J, 1692E, 1703Y, 1705P (sous réserve de leurs publications aux hypothèques).
- Application cadastrale figurative.
- Périmètre du lotissement L'île aux oiseaux.
- 1 rang de parpaing ou CR2 en fondation à la charge de l'aménageur.
- Arbre existant à conserver dans les lots privés.
- Aire de stationnement privative imposée et réglementée 3.5 x 5 m (cf règlement du lotissement).
- Signe d'appartenance.
- Clôture mitoyenne.
- Arbre existant.
- Principe des accès aux lots

Clôtures à l'alignement en limite d'espace public (à la charge de l'aménageur)
En façade sur voie, parking public ou espace vert, la clôture à l'alignement sera constituée de grilles rigides à barreaudage d'une hauteur de 1.50m, de teinte grise. Cette clôture sera doublée d'une haie libre et diversifiée, composée d'essences et floraisons variées choisies principalement parmi les essences suivantes :
Arbustes : Abélias, Spirées, Nandinas, Fusains, Photinias
Vivaces : Verveines de Buenos Aires, Gaura, Calamagrostis, Pennisetum ou autres graminées.